

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « La Roue Botanique de Mrs. Potter's »

Article 1 – Organisateur

Le jeu concours intitulé « **La Roue Botanique de Mrs. Potter's** » (ci-après le « Jeu ») est organisé par **VABEL DEVELOPPEMENT**, entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée (EURL) au capital de 1 000 000 €, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 493 444 194, dont le siège social est situé 66 avenue des Champs-Élysées – 75008 Paris – France (ci-après l'« Organisateur »).

Article 2 – Conditions de participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, disposant d'un accès à internet, à l'exclusion des membres du personnel de l'Organisateur et de toute personne ayant participé à l'organisation du Jeu.

La participation est gratuite et sans obligation d'achat.

Article 3 – Modalités de participation

Le Jeu est accessible via une page dédiée intitulée « **La Roue Botanique de Mrs. Potter's** » pendant la période suivante : Du **7 janvier** au **16 janvier** inclus.

Pour participer, il suffit de :

1. Accéder à la page du Jeu
2. Compléter le formulaire de participation
3. Tourner la roue

👉 **Une participation par jour et par personne** est autorisée pendant toute la durée du Jeu.

Article 4 – Principe du jeu

Le Jeu repose sur un mécanisme de **roue de la chance instantanée**.

Chaque participation permet de découvrir immédiatement si le participant a gagné ou non un lot. Les résultats sont affichés instantanément à l'écran.

Article 5 – Dotations

Nombre de lots

Le Jeu est doté de **10 ou 15 lots**, selon la configuration choisie par l'Organisateur.

◆ Option A – 10 lots

- 5 produits Mrs. Potter's différents
- Chaque produit est mis en jeu **2 fois**
👉 Total : **10 lots produits**

◆ Option B – 15 lots

- 5 produits Mrs. Potter's différents
- Chaque produit est mis en jeu **3 fois**
👉 Total : **15 lots**

Description des lots

Les lots peuvent être composés de :

- Un seul produit Mrs. Potter's (shampooing, masque, sérum, coffret, etc.)
- Un code promotionnel valable sur la e-boutique Mrs. Potter's
- Un peigne Mrs. Potter's dans la mesure des disponibilités

La nature exacte des produits et avantages est définie par l'Organisateur.

Les lots ne peuvent donner lieu à aucune contestation, ni échange, ni contrepartie financière.

Article 6 – Attribution des lots

Les lots sont attribués de manière aléatoire via la roue de la chance.

- Les lots produits sont attribués **dans la limite des stocks disponibles**
- Lorsqu'un lot est épuisé, il ne peut plus être gagné

- Les codes promotionnels peuvent être attribués à plusieurs participants

Article 7 – Modalités de remise des lots

Lots produits

Les gagnants de produits seront contactés par email afin de confirmer leurs coordonnées postales.

Les lots seront envoyés dans un délai indicatif de **4 à 6 semaines** à compter de la confirmation.

Codes promotionnels

Les codes promotionnels sont affichés immédiatement après le gain et peuvent également être envoyés par email.

Ils sont :

- non cumulables avec d'autres offres
- valables jusqu'au **31 janvier**
- utilisables selon les conditions précisées lors de l'attribution

Article 8 – Données personnelles

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont destinées exclusivement à l'Organisateur et sont utilisées pour :

- la gestion des participations,
- l'attribution et l'envoi des lots,
- la communication liée au Jeu.

Conformément à la réglementation applicable, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression de leurs données.

Article 9 – Cookies

La participation au Jeu implique l'utilisation de cookies strictement nécessaires au bon fonctionnement du Jeu.

Pour plus d'informations, les participants sont invités à consulter la **politique de cookies** dédiée au Jeu.

Article 10 – Responsabilité

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable en cas de :

- dysfonctionnement technique du Jeu,
- interruption temporaire ou définitive du Jeu,
- force majeure indépendante de sa volonté.

Article 11 – Acceptation du règlement

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Le règlement est consultable à tout moment sur la page du Jeu.

Article 12 – Droit applicable

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence des juridictions françaises.